

**FORUM EURO-MEDITERRANÉEN DES INSTITUTS ÉCONOMIQUES
EURO-MEDITERRANEAN FORUM OF ECONOMIC INSTITUTES**

SECONDE CONFERENCE DU FEMISE

Marseille, 29 & 30 Mars 2001

***TABLE RONDE #2 - 30 Mars 2001
ROUND TABLE #2 - March 30th 2001***

***LES ÉCHANGES EURO-MÉDITERRANÉENS
EURO-MEDITERRANEAN TRADE***

***LA GRANDE ZONE ARABE DE LIBRE ECHANGE
ET LES PERSPECTIVES D'INTEGRATION SUD-SUD
EN MEDITERRANEE.***

***Mohieddine HADHRI,
Université de Tunis I, Tunisie***

Institut de la Méditerranée
Palais du Pharo
58, Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
Tel : 00 33 (0) 491 31 51 95 Fax : 00 33 (0) 491 31 50 38
ins.med@femise.org

*Le FEMISE bénéficie du soutien financier de la Commission des Communautés Européennes
The FEMISE Network Benefits from the Financial Assistance
from the [Commission of the European Communities](#)*

LA GRANDE ZONE ARABE DE LIBRE ECHANGE ET LES PERSPECTIVES D'INTEGRATION SUD-SUD EN MEDITERRANEE.

Direction Scientifique : Mohieddine HADHRI

Principaux membres de l'équipe : Mohieddine Hadhri, Université de Tunis I, Mustapha Mansouri , Université de Tunis II, Segio Alessandrini, Université Bocconi Milan –Italie .

Date : Juin 2000

I-Introduction Générale.

Un des traits marquants de l'évolution du commerce mondial est le développement des accords régionaux . Si la majorité des pays de la planète se sont dotés d'une nouvelle Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à l'issue des négociations de l'Uruguay Round , la recherche d'accords de libéralisation du commerce sur une base régionale s'accroît . Les Etats-Unis ont fait figure de précurseurs avec le démarrage des négociations de l'Alena (Accord de libre-échange nord-américain) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 . En Amérique latine , continent pionnier en matière d'intégration , les négociations de l'Alena ont incité les autres pays à nouer des accords, dans la foulée du Mercosur , le « Marché commun du sud » (Argentine , Brésil , Paraguay et Uruguay) dont le traité a été signé en mars 1991 . Une trentaine d'accords bilatéraux de libre-échange ont été concrétisés à ce jour .

Cette vague des accords régionaux concerne d'autres régions du monde : Asie (Apec , Asean) , Afrique (Ecowas). Le lancement d'un « Partenariat euro-méditerranéen » par l'Union Européenne , avec le projet d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 correspond également à ce phénomène . D'autres idées d'accord pourraient voir le jour au cours des années à venir . Le « régionalisme » est en pleine expansion.

L'élément nouveau de période actuelle c'est que l'esprit et la nature des accords régionaux sont profondément différents . Les objectifs sont moins ambitieux : ils concernent généralement la libéralisation des échanges , entre un nombre moins élevé de pays . Ils ne comportent plus la création d'institutions bureaucratiques . Et surtout , une véritable révolution s'est produite en 1994 avec l'Alena qui introduit un concept radicalement nouveau , celui de l'accord de libre-échange entre deux pays industrialisés et un pays en développement . Le partenariat euro-méditerranéen s'inspire également de cette logique . L'existence de ces «nouvelles formes d'intégration » , peu connues en définitive , nous a semblé justifier cette étude afin d'éclairer les chances de succès du partenariat euro-méditerranéen , mais aussi ses retombées économiques sur les pays du Sud de la Méditerranée , eux aussi engagés dans un processus de l'intégration régionale dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre échange (G.Z.A.L.E)* institué en vertu de la convention du Caire du 19 Février 1997.

1)Eléments d'approche théorique : vers un nouveau modèle d'intégration économique .

A l'aube du XXI^e siècle , la question de l'avenir des relations économiques arabo-arabes et des conditions requises pour l'émergence d'un espace économique viable et dynamique au Sud de la Méditerranée est plus que jamais à l'ordre du jour .. Aussi , la problématique de l'intégration Sud-Sud constitue-t-elle l'un des axes de réflexion du débat scientifique autour de l'avenir de l'espace euro-méditerranéen dans sa globalité (1)

Il n'est donc pas dépourvu d'intérêt d'interroger la théorie économique sur les raisons qui contribuent à donner à cette dynamique de l'intégration un nouvel attrait, et qui expliquent pourquoi un pays en développement préfère participer à un groupement régional plutôt qu'à une libéralisation des échanges, que cette dernière soit réalisée par le biais d'une négociation multilatérale, ou de manière unilatérale.

On retiendra en particulier dans cette analyse la forme la plus atténuée de l'intégration régionale, soit la zone de libre-échange qui, comme chacun sait, si elle réalise le libre-échange des biens à l'intérieur de la zone ne comporte pas, à la différence d'une Union douanière, un régime tarifaire uniforme vis-à-vis des pays tiers, mais laisse à chaque pays membre le soin de décider de son propre système tarifaire, en conformité toutefois avec les règlements en vigueur de l'OMC.

Pour trouver un argument économique de la préférence pour une formation régionale, on peut se reporter à une analyse de P.Krugman (1993), qui oppose le régionalisme au multilatéralisme. Cet auteur considère un monde formé au départ d'un grand nombre donné de blocs de même taille, composés de « provinces » homogènes, et pourvus chacun des caractéristiques d'une Union Douanière, avec en plus une demande mondiale portant de manière uniforme sur tous les biens produits, et une spécialisation de chaque « province » dans la production d'un bien différent : chaque bloc impose au reste du monde un tarif (optimal) qui réalise pour ses membres un gain maximum, tout en assurant à l'intérieur du bloc, un régime de libre-échange libéré de toute entrave. Une régionalisation du monde qui se traduit par un agrandissement de la taille de ces blocs, et donc une diminution de leur nombre, va engendrer à la fois une création de trafic en raison de l'accroissement des échanges intra-blocs à coûts faibles car non soumis au droit de douane ; et un détournement de trafic, d'une part en raison du déplacement au profit des pays membres du bloc agrandi à coûts élevés, des échanges qui auraient eu lieu avant agrandissement entre les provinces du même bloc, et d'autre part parce que le renforcement de son pouvoir de marché incite un grand bloc à imposer des droits de douane plus élevés qu'un petit bloc. Ceci signifie qu'avec la tendance observée actuellement dans le monde à former de grands blocs, les petits pays extérieurs à ces formations ont intérêt soit à demander leur adhésion, soit à s'organiser eux-mêmes dans une union économique : cette approche rejoint la « théorie des dominos » de la formation des blocs proposée par R.Baldwin (1993), qui s'appuie sur des expériences récentes pour expliquer la force d'attraction exercée sur les pays tiers par une intégration régionale(2) Selon cette théorie, les événements spécifiques qui conduisent à une nouvelle initiative régionale, comme par exemple la création récente d'une zone de libre-échange, ou l'intégration en profondeur suivie de l'agrandissement d'un bloc régional existant, peuvent déclencher un effet multiplicateur, ou « effet de domino » qui pousse les pays non membres à demander leur adhésion alors qu'ils se contentaient jusque là de rester en dehors du bloc.

D'autres arguments que l'on peut qualifier de dynamiques militent en faveur de l'intégration régionale. Tout d'abord, l'argument traditionnel selon lequel un marché agrandi est susceptible de faire bénéficier les pays membres des économies d'échelle, d'exposer les entreprises nationales jusque là à l'abri des barrières protectionnistes à une plus grande concurrence ce qui les pousse à faire un effort de productivité ; et de favoriser un transfert ainsi qu'une diffusion rapide à leur profit des innovations techniques. Mais plus important encore, la présence des

économies d'échelle et des externalités technologiques contribue selon la nouvelle économie géographique » - pour reprendre une terminologie plus appropriée utilisée par M. Fujita et J. Thisse , pour désigner le courant théorique fondé sur la géographie économique et redécouvert dans les travaux de modélisation de P.Krugman (1991) et de P.Krugman et A.J.Venables (1995) avec le succès que l'on connaît - , à engendrer des effets d'agglomération et de dispersion des activités économiques sur la répartition spatiale des activités économiques et des revenus.

a) - Sur l'effet favorable de l'extension du marché , la production va bénéficier des économies d'échelle , qui se traduisent par une courbe de coût moyen décroissante : le gain net de la création d'une zone de libre-échange va dépendre de la comparaison entre la réduction de coût due à une grande production réalisée par le pays membres qui approvisionnent le marché de l'union (création de trafic) , et la perte de recettes tarifaires occasionnée par la substitution des achats effectuée par le pays membre importateur en faveur des partenaires de la zone en vertu de la préférence régionale , au dépens des pays tiers (détournement de trafic).

b)

b)- En second lieu , l'intégration va surtout attirer les investissements , en particulier les investissements directs étrangers , qui constituent une conséquence normalement attendue du régionalisme et qui permettent une croissance plus forte . Cet afflux de capitaux étrangers peut s'expliquer par les opportunités offertes par un grand marché , le marché potentiel constitué d'un seul pays étant bien évidemment beaucoup moins intéressant pour les investisseurs internationaux.

Ainsi apparaissent clairement les inadéquations grandissantes du modèle classique de l'intégration régionale , celui de la zone de libre échange ou de l'Union douanière . D'une part , ce modèle est inadapté à l'analyse de l'intégration régionale dans les économies en développement ; de l'autre , il est dépassé par la dynamique du mouvement de la globalisation.

En effet , pour les pays du Sud , l'intégration régionale avait pour principale finalité d'accélérer un développement économique autocentré qui devait réduire la dépendance vis-à-vis des économies plus industrialisées du Nord . Par contre , l'intégration régionale vise aujourd'hui leur intégration plus étroite dans l'économie mondiale.

2 Approche méthodologique de la question :

Conformément à la question initialement définie et posée dans cette étude à savoir , comment la Zone Arabe de libre échange peut-elle influencer la création d'un marché Sud-Sud en Méditerranée , il s'agit pour nous de :

1) - Evaluer les données potentielles d'intégration économique dans le Monde Arabe et en particulier dans les pays arabo-méditerranéens allant du Maroc jusqu'à la Syrie , lesquels sont susceptibles de signer des Accords de partenariat euro-méditerranéens.

Cette évaluation , tout en analysant les expériences d'intégration régionales (Maghreb , Machrek des années 60-80) , sera axée surtout sur un diagnostic des structures actuelles des échanges commerciaux et des flux de capitaux à l'échelle du Monde Arabe.

Il s'agit aussi d'étudier les possibilités et les moyens de développement des échanges intra-régionaux et d'accroître le commerce intra-zonal entre les pays arabes à la lumière des nouveaux accords de la Ligue Arabe relatifs à la Zone Arabe de Libre échange.

2) - Dégager les obstacles pour l'instauration d'une Zone Arabe de Libre échange.

A ce sujet , notre démarche consistera à faire un diagnostic de l'état général de ces infrastructures régionales et démontre en quoi le nouveau partenariat euro-méditerranéen pourrait contribuer à la « mise à niveau de ces infrastructures » , lesquelles demeurent la condition sine qua none de tout processus d'intégration régionale appropriée.

Outre les obstacles liés aux infrastructures de communication , cette étude se penchera sur les conditions d'ordre politique et institutionnel tout comme les entraves d'ordre financier tenant au manque de monnaies convertibles et l'absence de mécanismes de paiement pour le commerce régional.

3) – Evaluer l' impact du Partenariat euro-méditerranéen sur l'intégration Sud-Sud

Cette étude part du postulat suivant lequel la Zone Arabe de Libre échange est une condition nécessaire de l'intégration régionale euro-méditerranéenne . Notre approche méthodologique consistera à démontrer la relation dialectique entre le Partenariat euro-méditerranéen dans un sens Nord-Sud et la formation d'un marché régional plurinational Sud-Sud en Méditerranée.

L'objet de cette recherche est d'analyser les interactions entre les deux tendances : intégration inter arabe dans un sens horizontal et intégration Nord-Sud dans un sens vertical . Plus précisément , nous examinerons dans quelle mesure ces tendances sont complémentaires , substituables ou indépendantes.

Enfin , l'étude tentera de démontrer en quoi les accords d'association euro-méditerranéens (signés déjà par la Tunisie , le Maroc , la Jordanie , la Palestine et l'Egypte) seront susceptibles de favoriser l'expansion du commerce intra-régional Sud-Sud en Méditerranée.

II -LE MONDE ARABE ENTRE LA MONDIALISATION ET LA REGIONALISATION. Genèse de la Zone Arabe de Libre échange.

Le Monde arabe est une réalité socio-politique en pleine mutation . De par sa position géopolitique en Méditerranée , les ressources énergétiques (plus de 50% des réserves prouvées en pétrole et en gaz naturel dans le monde) dont il dispose , et le potentiel démographique , le Monde arabe occupe une place importante si non stratégique sur la scène politique régionale et internationale.

En dépit des découpages administratifs hérités de la colonisation , des volontés affirmées d'unité persistent dans le Monde arabe . Les années cinquante et soixante ont été marquées par des tentatives concrètes d'organisation et de coopération économiques dans le cadre de la Ligue Arabe , ou bien au Maghreb.

Malgré les déboires qu'ont connus ces premières tentatives d'intégration régionales , nous assistons aujourd'hui à une relance d'un nouveau projet d'intégration dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre- échange .

.A l'instar de l'Europe de l'Amérique Latine , et bien avant l'Asie le Monde Arabe a été influencé à un titre ou à un autre , directement ou indirectement , par le courant libre échangiste . Dès le début des années cinquante , les pays arabes du Moyen Orient ont engagé leurs premières expériences d'intégration régionale , avec la signature de L'Accord Interarabe sur le commerce et le transit , le 7 septembre 1953.

Même si ces expériences ont suivi des voies différentes - approche d'intégration globale de fusion économique au Machrek , approche sectorielle et prudente au Maghreb - ces expériences

d'intégration visaient néanmoins de parvenir à la formation d'une entité économique développée. (Watson .A et Northup .L 1991) (3)

Au total , ces projets , d'intégration régionale ont fait l'objet d'une vingtaine d'Accords entre les pays arabes tout au long d'un demi-siècle .(F.Lakhoua 1993)

Dans la mise en oeuvre de ces projets économiques l'établissement d'une Union douanière était considéré comme un objectif dans la Convention de l'Union économique arabe (1957) et dans l'Accord du Marché commun Arabe (1964).

Le recours à la théorie de libre échange et à l'Union douanière correspondaient à l'idée prédominante dans les années soixante selon laquelle l'Union douanière permet une allocation optimale des ressources , un accroissement des échanges et donc un accroissement de la production totale et par là même d'un bien être général.

Encadré n°1

Les Expériences d'intégration régionales arabes - Aperçu Rétrospectif

Date	Lieu	Représentation	Résultats significatifs
7 Sept 1953	Le Caire	Ministre de l'Economie (Ligue Arabe)	- Premier Accord de coopération régionale sur le commerce et le transit.
3 Juin 1957	Le Caire	Ministre de l'Economie et commerce (Ligue Arabe)	-Signature de la convention de l'Union Economique entre les pays arabes prévoyant la liberté de circulation des personnes et des capitaux + Union douanière.
13 Août 1964	Le Caire	Ligue Arabe	- Naissance du Marché commun Arabe. prévoyant l'instauration d'une Zone Arabe de Libre échange et une Union douanière.
Janvier 1964	Tunis	Ministres de l'Economie du Maghreb.	- Création du comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M) prévoyant un Programme d'intégration économique maghrébine en cinq ans (Tunisie , Algérie , Maroc , Libye , Mauritanie)
27 Février 1981	Tunis	Ligue Arabe (Ministres du Commerce)	- Signature de l'Accord de Facilitation et du Développement des échanges commerciaux entre les Etats Arabes AFDEC/EA.
25 Mai 1981	Doha	Ministre de l'Economie du Golf	-Création du conseil de coopération des Etats arabes du Golfe prévoyant l'instauration d'une Zone d'intégration économique régionale.
17 Février 1989	Marrakech	Chefs d'Etats Maghrébins.	-Signature du Traité de Marrakech instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et prévoyant « la mise en oeuvre progressive de la liberté de circulation des personnes , des biens et des services entre les pays membres ».
19 Février 1997	Le Caire	(Ligue Arabe) Ministres de l'Economie.	- Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre échange par le Conseil Economique et Social de La Ligue Arabe avec la signature d'une Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et du Développement des échanges commerciaux entre les pays arabes.

Source : Tableau établi par le CETIMA

1) Les Mécanismes Institutionnels et Juridiques de la GZALE

Le début des années quatre-vingt-dix a vu naître ou renaître plusieurs accords régionaux . Leur constitution est l'expression d'une volonté plus politique qu'économique et un moyen d'intégrer les pays en développement à l'économie mondiale.

.Au delà de la rhétorique unitaire sur l'intégration , les choix des pays arabes s'inscrivent dans des considérations concrètes relatives à la perception de plus en plus partagée de la nécessité de se fondre dans un ensemble régional de taille critique pour mieux affronter le marché mondial.

A cet effet , il convient de rappeler que l'idée de l'instauration d'une Zone de Libre échange remonte à 1964 puisque le Marché Commun Arabe a prévu un programme de Libéralisation commerciale sur la base de réductions annuelles (4)

Ce sont ces principes de bases du MCA qui ont inspiré l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges commerciaux entre les pays arabes , signé en 1981 et servi de plate-forme pour la relance de la Grande Zone Arabe de Libre-échange.

Dès lors , la question est de savoir en quoi ce nouveau projet de libéralisation commerciale est-il différent des précédents et quelles sont les conditions requises pour sa mise en oeuvre ?

. Mais commençons d'abord par voir les mécanismes juridiques et institutionnels sur lesquels repose ce nouvel ensemble économique régional.

Les deux documents de référence juridique adoptés par le Conseil Economique et Social de La Ligue Arabe le 19 Février 1997 au Caire (Décision du CES n° 1317 du 19-02-1997) sont les suivants :

A) La Déclaration de la GZALE .

B) Le Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges commerciaux pour l'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange (AFDEC / EA).(5)

Cette Déclaration définit une série d'objectifs :

* L'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange sur une période de dix années à dater du 1er Janvier 1998.

* L'Approbation du Programme Exécutif Institué en vue de la mise en œuvre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange.

* La création au sein du CES de la Ligue Arabe de commissions spécialisées chargées du suivi de l'exécution du calendrier prévu à cet effet.

*La promotion des relations économiques et commerciales entre les pays arabes.

2)Evaluation empirique de la Grande Zone Arabe de libre échange

Cette tentative d'évaluation se propose d'établir un premier bilan de la Grande Zone Arabe de Libre Echange , deux ans après son instauration et l'entrée effective des mesures d'exonération douanière de 10% (1er Janvier 1998).

Même s'il est très prématuré de tirer des conclusions sur cette nouvelle expérience d'intégration régionale arabe , il s'agit néanmoins de parvenir à des premiers éléments d'appréciation quant à la crédibilité politique et économique de ce projet.

Autrement dit , il s'agit de répondre à la question : en quoi et de quelles manières la GZALE sera différente des autres expériences d'intégration arabe du passé ?

A cet égard , deux paramètres ont été retenus dans cette appréciations à savoir :

a) - Le degré d'applicabilité politique et institutionnelle de la GZALE.

b) - Le degré d'impact de la GZALE sur le niveau des échanges commerciaux et d'investissement entre les pays arabes membres.

Encadré n° 2.
Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange
Décision du CES n° 1317 SO59 du 19-02-1997.

Le CES, réuni pour sa 59ème session, au siège du SG de la LEA au Caire, a adopté la Décision 1317 qui stipule la Déclaration d'une Grande Zone Arabe de Libre Echange, et l'approbation de son Programme Exécutif; Le texte de la Décision étant comme suit:

L'objet de l'ordre du jour de la session:

« Le Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes en vue de l'instauration de la Grande Arabe de Libre Echange »;

Ayant pris connaissance du rapport de la Commission ministérielle des Six, chargée de l'étude du Programme Exécutif pour l'instauration de la GZALE, le Conseil a exprimé son appréciation pour les efforts fournis par la Commission lors de l'exécution de la mission de rédaction d'un Programme Exécutif concrétisant l'AFDEC / EA et aboutissant à l'instauration d'une GZALE, adaptée à la situation et aux besoins de tous les EA, conforme aux dispositions de l'OMC, préservant les intérêts économiques des EA, développant les relations économiques et commerciales inter-arabes ainsi qu'avec le monde extérieur, et représentant le premier pas - concret - vers la construction d'un bloc économique arabe qui devrait avoir son poids sur la place économique mondiale;

Et après discussions,

Le Conseil Décide.

- 1- La Déclaration de l'Instauration de la GZALE sur une période de dix années à dater du 1-01-1998;
 - 2- L'Approbation du Programme Exécutif institué pour l'instauration de la GZALE sous sa forme ci-jointe;
 - 3- De charger le SG de prendre les mesures adéquates et de développer la mission et les activités de la DGAE, conformément à la concrétisation de la GZALE;
 - 4- D'inviter les Comités constitués par le Programme à prendre fonction et à établir leurs programmes exécutifs et leurs calendriers de travail, en vue de l'instauration de la GZALE dans les délais fixés;
 - 5- De charger les Organismes Arabes spécialisés, les Institutions Monétaires Communes Arabes et les Unions Arabes, chacun dans le cadre de sa spécialité, de superviser l'application de cette Décision, et d'oeuvrer pour adapter leurs règlements et leurs activités conformément à la concrétisation de l'instauration de la GZALE;
 - 6- De charger le SG d'élaborer une étude détaillée sur les zones « hors taxes » établies dans les EA, et de la présenter au CES avant la fin de l'année 1998, afin de lui permettre de prendre une Décision quant au traitement des marchandises produites par ces zones dans le cadre du Programme Exécutif;
 - 7- D'inviter la Commission ministérielle à poursuivre sa mission durant les premières étapes de la réalisation du Programme Exécutif afin de pallier à toute difficulté pouvant l'entraver; Sachant que la République Tunisienne se rallie à la Commission;
 - 8- La mise en vigueur de la GZALE constituera, dorénavant, le point essentiel de l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil et ce jusqu'à l'achèvement de son instauration;
- D 1317 – SO .59 – 27ME S2ANCE DU 19-2-1997.

Source : Secrétariat de la Ligue Arabe . Documents traduits de l'Arabe .1998

Effectivement, il y a lieu de relever que, sous l'effet de la mondialisation commerciale (OMC) et du Partenariat euro-méditerranéen (Conférence de Barcelone), les pays arabes ont fait preuve d'un grand intérêt envers le projet de la GZALE.

Trois ans après l'instauration de la GZALE, le processus d'adhésion est largement positif et se présente comme suit en 1999:

- Quatorze pays arabes sur vingt deux ont accompli les procédures d'adhésion totale ou partielle (Jordanie, Emirat Arabes Unies, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, la Syrie, l'Irak, Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte et Maroc).

Cinq pays en cours d'adhésion (Soudan, Yémen, Palestine, Somalie, Mauritanie)

Trois pays n'ayant pas encore adhéré (Algérie, Djibouti, Iles Comores).

Cette rapidité observée au niveau de l'adhésion des pays arabes à la GZALE est doublée d'une mise en application globale des dispositions de la convention assez élevée de la part des pays arabes au cours des deux premières années 1998-1999. Globalement, les dispositions juridiques

et techniques prévues par la GZALE ont été appliquées à un taux moyen de 75% depuis son entrée en vigueur.

Tableau n °1 Calendrier de mise en application de la GZALE par les pays arabes 1998-1999.

Pays	Information du guichet douanier	Dépôt de la nomenclature douanière	Application des Règles d'origine	Calendrier agricole	Exemptions
Jordanie	9 Mars 1998	*	*	*	*
Emirats	14 Mars 1998	*	*	néant	néant
Bahreïn	10 Février 1998	*	*	néant	néant
Tunisie	6 Février 1998	*	*	*	*
Algérie					
Djibouti					
A. Saoudite	2 Mars 1998	*	*	*	néant
Soudan			*		*
Syrie	1 Sept 1998	*	*	*	*
Irak	4 Mars 1998	*	*	*	*
Oman	9 Mai 1998	*	*	*	néant
Palestine				néant	
Qatar		*	*	néant	néant
Iles Comores					
Koweït		*	*	néant	néant
Liban	1 Décemb 1998	*	*	*	*
Libye	1 Déce 1998	*		*	
Egypte	11 Février 1998	*	*	*	*
Maroc		*	*	*	*
Mauritanie					
Yemen				*	

1- Les colonnes tramées portent sur les Etats n'ayant pas adhéré.

* L'Etat a mis en application les dispositions

Source : Ligue Arabe - Le Caire - Direction des Affaires économiques.

3)La Zone Arabe de Libre Echange : Intégration économique et dynamique du commerce régional

Les pays arabes échangent actuellement très peu entre eux , la part des échanges intra-arabes ne dépassant pas les 9 à 11% en moyenne du volume total de leur commerce extérieur.

Pourquoi ce commerce intra-régional reste-t-il encore limité ? L'espace économique arabe est-il suffisamment porteur pour qu'il entraîne , en cas d'intégration , davantage d'échanges de produits et plus d'investissements étrangers ? Les pays arabes ont-ils intérêt à intégrer leurs économies , du moins au niveau du commerce extérieur , ce qui est l'objectif de la GZALE instauré à partir de 1998 ?

Telles sont les questions qu'il y a lieu d'élucider en analysant les structures et l'évolution du commerce intra-régional à l'échelle de la région arabe.

Examinons d'abord les dimensions économiques et les données commerciales de la GZALE afin de mesurer leur importance relative par rapport à l'économie globale du Monde Arabe.

Le tableau n° 1 présente quelques statistiques de base sur les économies des pays membres de la GZALE. (Annexe n° 1 Indicateurs Economiques sur les Pays arabes 1998)

Ce tableau montre que les pays arabes membres de la GZALE constituent un grand marché potentiel avec :

- Une population de l'ordre de 190 Millions d'habitants soit 66% de la population totale du Monde arabe.
- Un PNB par tête d'habitant de l'ordre de 3000 dollars (le PNB / habitant est de 2171 dollars seulement pour le Monde Arabe).
- Un PNB total de 522 Milliards de dollars en 1998 , soit 89% du PNB global du Monde Arabe.
- Un commerce extérieur englobant 90% du volume total des exportations du Monde Arabe , soit un montant de 134 Milliards de dollars et 85% du volume total des importations du Monde Arabe , avec une valeur de 147,5 Milliards de dollars (chiffres de 1998).

Quant aux échanges commerciaux inter-arabes , il ont atteint près de 15 Milliards de dollars (1998) représentant en moyenne 9 à 11% de l'ensemble des échanges commerciaux du Monde arabe.

Tableau n° 2 : Les échanges commerciaux interarabes.

	(Montants en Milliards de dollars)				
	1993	1994	1995	1996	1998
Exportation inter-arabes	13,4	13,6	13,5	13,7	14,9
Importations inter-arabes	11,3	11,5	13,5	14,9	14,1
Total des exportations	134,6	130,3	142,9	167,4	125,6
Total des importations	115,9	117,7	125,2	141,8	146,5

Sources : Le Rapport économique Arabe Unifié 1997-1998 Ligue Arabe : Le Caire. Fond Monétaire International 1997-1998.

Ce qui frappe de premier abord dans les traits caractéristiques de cette zone arabe de libre échange en cours d'instauration , c'est la faiblesse pour ne pas dire l'inconsistance de la coopération économique arabe . En effet , plusieurs indicateurs soulignent la fragilité et les limites des échanges horizontaux entre le Maghreb et le Machrek.

En effet, les échanges intra-arabes et intra-maghrébins , sont faibles , à la différence d'autres régions à revenu élevé ou intermédiaire telles que l'Union Européenne , l'Amérique Latine ou l'Asie du Sud Est.

A titre de comparaison , la part du commerce intrazonal est de l'ordre de 69,9% pour l'Europe de l'Ouest , 33% pour l'Amérique du Nord ; 19,7% pour les PECO , 20% pour le MERCOSUR et l'Amérique Latine . Pour la région arabe , cette part ne dépasse guère 9 à 10% .

L'une des questions qui se posent , c'est celle d'identifier les causes réelles de cette faiblesse du commerce intra-arabe et quel rôle faut-il attribuer aux politiques commerciales suivies par les différents pays de la région ? (Al Shibani .A 1997)(6)

Tout d'abord , il faut mentionner que les échanges des pays arabes sont fortement concentrés dans certains produits de base qui ne peuvent être écoulés que dans de faibles quantités à l'échelle de la région . En effet , l'essentiel des exportations de nombreux pays arabes (Les pays du Golfe , La Libye , l'Algérie) est constitué d'hydrocarbures dont la principale destination ne

peut être que des pays industrialisés . Il en est de même pour d'autres productions telles que le phosphate et les engrais chimiques du Maroc et de la Tunisie (7)

Toutefois ,il y a lieu de noter dans le même ordre d'idées que l'examen de l'évolution de la structure des échanges interarabes fait apparaître une nette tendance au développement des échanges du produits manufacturés . Alors que ce pourcentage était de 6% en 1985 , il est passé à 17% en 1990 , à 24,9% ; et à 27% en 1998.

Tableau n°3 Structure des échanges commerciaux inter-arabes. (1985-1990-1998).

	1985	1990	1996	1997	1998
Matières premières brutes (Agriculture et minéraux).	91,6	81	72	70,3	65,11
Articles manufacturés.	5,6	17,04	25	24,9	26,96
Produits alimentaires	2,8	1,96	3	4,8	7,95
Indice	100	100	100	100	100

* Moyenne de la période 1995-1997.

Source : Le Rapport Economique Arabe Unifié -1998.

Il serait utile de comparer les économies de la GZALE à celles d'un regroupement régional qui retient de plus en plus l'attention des analystes , celui du MERCOSUR qui s'est constitué depuis la fin de l'année 1994 en une union douanière regroupant l'Argentine , le Brésil , l'Uruguay et le Paraguay . Cet espace est beaucoup plus important que le Maghreb en termes de population (205 Millions d'hts) et encore en termes de potentialités économiques et productives avec un PIB de l'ordre de 850 Milliards de dollars , soit un peu plus que le PIB de la GZALE.

Sur ce plan précis , il ressort que les pays du MERCOSUR avaient déjà dès la fin des années soixante-dix et quatre vingt développé des relations commerciales nettement plus évaluées que les relations intra-arabes . Il en est de même pour les échanges au sein de l'ASEAN qui ont été assez développés depuis le début des années quatre vingt , dépassant en moyenne 18% du total de leur commerce extérieur.

La faiblesse du niveau des échanges intra-arabes et leur structure peu diversifiée sont des indicateurs du manque de cohésion régionale et témoignent de la dépendance des pays arabes à l'égard de l'extérieur et notamment des pays industrialisés (8)

Globalement , la Grande Zone Arabe de Libre échange reste un groupement régional modeste par comparaison aux autres blocs économiques dans le monde tels que l'Union européenne , la NAFTA ou l'APEC . Même par rapport aux ensembles régionaux de taille moyenne à l'instar du MERCOSUR ou de l'ASEAN , la GZALE possède les indicateurs économiques de base les plus faibles en termes de PIB , de performances productives de compétitivité économique ou de commerce intra-régional .

Surtout , la GZALE en est encore au seuil d'un processus d'intégration complexe , difficile , avec un passif assez lourd en termes d'inertie politique et de blocage économique , dans un contexte de mondialisation croissante impliquant des mutations techniques et technologiques rapides et globales.

Le tableau n°4 présente un aperçu comparatif quant aux indicateurs de base de la GZALE par rapport aux autres ensembles régionaux dans le monde.

Tableau n°4 La GZALE dans les grands ensembles économiques - Quelques indicateurs de base -.

Groupement Economique	Date de création	Population (Millions d'hts)	Commerce intra-zonal	PNB en Milliards dollars (1998)	Part du commerce mondial
Union Européenne	Traité de Rome 25-03-1957.	375	58%	8540	21%
North American Free Trade Area (NAFTA)	Washington 7-12-1992	382	32%	9540	22%
Asia Pacific Economic cooperation (APEC)	Déclaration de Canberra (1989)	2032	75%	16000	42%
MERCOSUR	Traité d'Anuncios Mars 1991	201	43%	958	5,2%
ASEAN	Traité de Bangkok 1967	482	20%	838	5 %
Zone Arabe de Libre Echange GZALE.	Convention du Caire 19-02-1997	195	11%	522	3,1%

Sources : www.wto.org/wto/int.trade/internt.htm

Eurostat(Comext)and IMF 1999

World Economic Outlook 1999

III -LA GRANDE ZONE ARABE DE LIBRE ECHANGE ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN Complémentarité ou Concurrence

Le projet euro-méditerranéen tel que présenté à Barcelone en novembre 1995 est axé sur l'ouverture commerciale nord-sud à travers une série d'accords d'association bilatéraux . Cette reformulation des relations entre les pays de l'UE et ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée s'est cristallisée sur le libre échange considérée comme une recette efficace pour assurer la croissance des PSEM..(9)

Désormais , les pays arabes méditerranéens , et particulièrement les pays maghrébins se trouvaient engagés dans deux mouvements d'intégration concomitants et parallèles :

- création d'une zone de libre échange avec l'Union européenne formalisée par la signature des accords d'association euro-méditerranéens.
- Intégration intra-arabe dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre échange lancée au Caire le 19 Février 1997.

1) Les nouveaux Accords de Partenariat euro-méditerranéen et les possibilités de croissance du commerce régional arabe

Avec les pays arabes méditerranéens , l'UE a entamé des négociations en vue de la signature d'accords d'association euro-méditerranéens. Certaines négociations ont débuté bien avant la Conférence de Barcelone. Elles ont débouché sur les premiers accords de la nouvelle génération conclus entre l'UE et la Tunisie (le 17 Juillet 1995) et l'UE et le Maroc (le 26 Février 1996) , la Jordanie (Novembre1997). Un arrangement intérimaire entre les Communautés Européennes et l'OLP agissant pour le compte de l'Autorité Palestinienne est signé en Février 1997 . Avec l'Egypte ,les négociations longues et difficiles ont abouti à la signature en Janvier 2001 . Enfin , les conversations exploratoires avec l'Algérie , le Liban et la Syrie. semblent avoir enregistré beaucoup de progrès .

Dans l'optique de l'Union , ces accords (conclus ou en négociation) s'insèrent dans une vaste stratégie visant à intensifier les relations de l'Europe avec les pays du Sud , l'objectif étant de créer une zone économique euro-méditerranéenne.à l'horizon 2010

L'examen des structures du commerce euro-arabe révèle la prépondérance relative de l'Europe en tant que premier partenaire commercial avec près de 26% pour les exportations et 42% pour les importations du Monde Arabe, laquelle se place bien avant le Japon qui absorbe près de 16% des Exportations et 12% pour les importations et les Etats-Unis dont les échanges totalisent environ 9% pour les exportations et 13 pour les importations.(10)

Tableau n° 5 :
Répartition géographique du commerce arabe dans le monde.

	EU	USA	Japan	Intra-Arab	Divers	Global
Total Exports	25.5	8.8	16	8.5	41.2	100
Total Imports	42.2	13.2	12.2	9.5	22.9	100

Source : Zarrouk J.1999

Dans ce commerce euro-arabe qui a connu d'importantes mutations structurelles au cours des dernières vingt cinq années , il y a lieu de relever l'accroissement des importations en provenance de l'Union européenne , signe d'un développement significatif des activités industrielles exportatrices du Monde Arabe et de l'ouverture de ses économies à la concurrence internationale . En effet , une part importante d'environ 45% en moyenne du total des exportations de certains pays arabes est composée de produits manufacturés , ce qui traduit les nouvelles dynamiques productives enregistrées par les pays comme la Tunisie , le Maroc et l'Egypte . Il est certain que le partenariat euro-méditerranéen et le désarmement douanier prévu par les Accords signés par l'Union Européenne avec la Tunisie , le Maroc , la Jordanie et l'Egypte et en négociation avec les autres pays arabes méditerranéens (Algérie ,Syrie et Liban) renforceront les tendances de pénétration commerciale européenne dans les marchés du Sud.

Les pays arabes méditerranéens sont et resteront probablement la principale zone d'expansion commerciale de l'Union Européenne au cours des années à venir (11)

Le tableau n°5 traduit clairement la prépondérance commerciale européenne non seulement par comparaison aux autres régions du monde (Japon , USA) mais même par rapport au commerce

intra-arabe lui même . Cette prépondérance commerciale de l'Europe constitue une donnée fondamentale dans la nouvelle équation du libre échange aussi bien en Méditerranée que dans le Monde Arabe.

Cette prépondérance commerciale de l'Europe ne risque t elle pas de peser lourdement sur le processus d'émergence d'une zone horizontale arabe de libre échange ?

Autrement dit , les Accords euro-méditerranéens ont-ils des effets complémentaires

(effet de création) - ou concurrents (effet de détournement) sur le commerce zonal inter-arabe ?

Avant de répondre à ces questions , il convient de présenter les principales caractéristiques du Partenariat euro-méditerranéen et de la GZALE .

2 / Partenariat Euro-méditerranéen et Zone Arabe de Libre échange:

Eléments de similitude et de différence.

Les deux projets de zone de libre échange visent comme objectifs la libéralisation des échanges commerciaux par le biais d'un désarmement douanier progressif et par étapes jusqu'à l'an 2010 , date de l'instauration de la grande Zone Euro-Méditerranéenne.

L'analyse des éléments d'interaction entre les deux projets permet de relever les facteurs de différenciations et de similitudes suivants :

1) D'abord au niveau du contenu et des caractéristiques des deux projets .

A voir les dispositions et les objectifs des deux projets , on relèverait quelques contradictions pour ne pas dire incompatibilité .

En effet , l'article 8 de "l'Accord de Facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes" stipule ce qui suit :

"1- Des négociations entre les parties concernées auront lieu afin de fixer un minimum adéquat et unifié pour les droits de douane , et les taxes et restrictions à effets similaires à imposer aux produits importés des pays non Arabes , produits concurrentiels ou de remplacement aux produits Arabes . Le Conseil promulguera une décision dans ce sens , comme il aura de temps à autre la possibilité d'augmenter ces droits et taxes , d'une manière progressive , après concertation avec les Etats cités ;" 12)

Le même article ajoute à l'alinéa 2 :

"2- Les Etats Parties décideront d'un avantage comparatif pour les produits arabes , pour faire face aux produits non arabes concurrentiels ou de remplacement , la priorité dans son application étant accordée aux achats gouvernementaux. Le Conseil fixera les conditions pour décider de cet avantage comparatif , selon la situation de chaque Etat ou groupe d'EP , tenant compte en particulier dans l'octroi de cet avantage , des produits Arabes reliés à la sécurité alimentaire et en général , de ceux reliés à la sécurité nationale ;"

D'où le dilemme dans lequel se retrouvent les pays arabes méditerranéens pour concilier entre leurs engagements vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis du Monde Arabe.

2°) - Décalage dans les échéances prévues pour la mise en oeuvre des deux zones de libre échange.

Deux dates ont été retenues , celle de 2012 pour la mise en place d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange celle de 2008 pour le parachèvement de la GZALE .

Ce décalage entre les deux échéances peut être bénéfique pour les pays arabes méditerranéens qui disposeront ainsi de quatre années pour mieux se préparer à affronter l'horizon 2012 , celui de la zone euro-méditerranéenne de libre échange.(13)

3°) - Différentiation au niveau des produits et des marchandises assujetties à la libéralisation commerciale.

La Zone euro-méditerranéenne de libre repose sur le principe d'une libéralisation immédiate mais progressive des produits manufacturés et semi-manufacturés , y compris les matériaux de base , mais à l'exception des activités de services et surtout des produits agricoles et animaliers qui restent soumis à des restrictions tarifaires spécifiques . Par contre la Zone Arabe de Libre échange a été conçue sur la base de la libéralisation des produits agricoles et animaliers et leurs dérivés industriels , ainsi que les matériaux bruts métalliques et non métalliques .Curieusement les produits manufacturés et semi-manufacturés ne sont nullement évoqués dans le Programme Exécutif de la Zone Arabe de Libre échange , si non de manière implicite sous la rubrique b stipulant : "Les produits arabes dont le Conseil Economique et social a décidé l'exonération avant la date de la mise en vigueur du Programme".

Certes , la priorité accordée aux produits agricoles et animaliers s'explique par la gravité du déficit alimentaire arabe et ses implications en termes de stabilité politique et sociale et surtout d'hémorragie de devises pour les balances de paiement.

Toutefois , l'absence de toute mention des produits manufacturés dans le Programme exécutif de la GZALE constitue une lacune importante , au regard du volume du surplus et des disponibilités de ces produits dans certains pays arabes méditerranéens tels que la Tunisie , le Maroc ou l'Egypte . Autrement dit , quelles perspectives la GZALE serait susceptible d'ouvrir aux pays arabes méditerranéens en matière d'exportations de produits manufacturés ? .

4°) - La question des règles d'origine.

Conformément à l'article 9 alinéa 1 .de l'Accord de Facilitation des échanges commerciaux inter-arabes "*sera considérée comme marchandise arabe toute marchandise satisfaisant aux règles d'origine décidées par le Conseil et dont la valeur ajoutée issue de sa production équivaldrait à au moins 40% de sa valeur finale au moment de sa production . Ce ratio pourrait être ramené jusqu'à un minimum de 20% pour les industries d'assemblage*" par le CES . (14)

Si ce taux d'intégration de 40% retenue comme base des règles d'origine des produits arabes est tout à fait réaliste et conforme aux critères de base adoptés ailleurs dans le monde , il n'en reste pas moins qu'il demeure limitatif pour les échanges commerciaux inter-arabes . En effet , ce taux de 40% pourrait handicaper de larges secteurs des industries de sous-traitance (mécaniques , électro-mécaniques , équipements électroniques) dont les coefficients en inputs technologiques importés sont très élevés .

C'est le cas de la Tunisie , du Maroc et de l'Egypte , dans lesquels le secteur industriel est étroitement lié aux investisseurs et aux opérateurs européens.

Telles sont brièvement décrites les différences et les similitudes au niveau des mécanismes et des dispositions des deux zones de libre échange arabe et euro-méditerranéenne.

Dès lors la question est de savoir si ces deux processus d'intégration verticale et horizontale vont évoluer de façon complémentaire ou concurrentielle au cours des années à venir.

3 / Partenariat Euro-méditerranéen , Zone Arabe de Libre échange : Complémentarité ou concurrence.

Dans ce contexte de mondialisation caractérisé par la multiplication des regroupements régionaux , le débat théorique au sujet de l'intérêt pour un pays donné d'adhérer à une ou plusieurs

structures régionales reste toujours de grande actualité. En effet , selon les théories classiques , l'intégration économique est étroitement liée à l'intégration internationale (Viner , 1972) .Le libre échange , en permettant de développer le commerce international , contribue , selon eux , au développement économique des pays pauvres .(15)

Cependant , compte tenu de l'asymétrie des niveaux de développement entre l'Europe et le Monde Arabe , le libre échange ne risque-t-il de renforcer les phénomènes de polarisation commerciale Nord-Sud au dépens du commerce arabo-arabe ?

Question primordiale dont les enjeux sont décisifs pour l'avenir des rapports entre les deux zones de libre échange à travers la Méditerranée.

A cet égard , nul doute que la libéralisation des importations des pays arabes méditerranéens , vis-à-vis de l'UE va exercer des effets de détournement des échanges du reste du monde y compris des pays arabes eux mêmes dans la mesure où les possibilités de substitution existent entre les produits de ces derniers et les produits en provenance d'Europe . Autrement dit , les échanges intra-maghrébins et intra-arabes risquent de s'affaiblir si les barrières actuelles sont maintenues entre les pays arabes en même temps qu'elles seront supprimées vis-à-vis de l'Union européenne . C'est dire qu'il devient impératif d'élargir le démantèlement de ces barrières au niveau de la région arabe elle même si l'on veut au moins préserver le volume des échanges actuels et maintenir sa part dans les échanges commerciaux extérieurs de ces pays .

Voilà pour ce qui est des premiers effets négatifs engendrés par les Accords d'association euro-méditerranéens . Toutefois , d'autres retombées positives peuvent en découler pour les pays arabes méditerranéens.

En effet , dans une étude réalisée par Havrylyshyn et Kunzel (1997) les deux auteurs ont relevé la faiblesse de l'indice de commerce intra-industriel observée dans les échanges inter-arabes au cours de la décennie 1990 , par comparaison à ceux de la NAFTA , l'APEC et surtout le MERCOSUR .(16)

La conclusion de cette étude a été de recommander la consolidation des accords de libre échange entre les pays arabes , lesquels possèdent des potentialités non négligeables en matière d'exportations intra-régionales (Egypte , Tunisie , Liban , Maroc , Algérie)

Autrement dit , le commerce des produits industriels et articles manufacturés pourrait constituer un facteur décisif pour la promotion de la Zone Arabe de libre échange , et l'émergence d'un pôle de commerce régional à l'échelle du Sud de la Méditerranée.

Seule cette perspective pourrait modifier l'équation actuelle des rapports économiques des pays arabes avec les pays de l'Union Européenne . Cette équation se résume en deux mots :Dépendance et verticalité .

En effet , la dépendance est plus forte que l'interdépendance ; quant à la verticalité , elle apparaît clairement à travers les structures du commerce euro-arabe précédemment analysées ..

A l'issue de cette analyse des facteurs d'articulations et de synergies entre le Partenariat euro-méditerranéen et la Zone Arabe de Libre échange peut-on miser sur des perspectives réelles d'intégration au Sud de la Méditerranée ?

En réalité ,la naissance d'un espace économique euro-méditerranéen n'ouvre de réelles perspectives aux pays arabes que dans la mesure où ces derniers s'intègrent de manière

concomitante à l'intégration Nord-Sud des marchés . L'impact du libre échange pour les pays arabes méditerranéens risque d'être plus problématique , s'il devait se limiter à sa dimension verticale uniquement .(17)

Dès lors , les nouveaux accords d'association euro-méditerranéens provoqueront –ils une dynamique Sud-Sud dans le cadre de la Zone Arabe de libre échange ?

La réponse réside d'abord dans les capacités propres de ces pays à édifier des espaces régionaux crédibles et viables . Toutefois , l'Union Européenne pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif en aidant au financement des infrastructures à vocation régionale. (Autoroute transmaghrébine , Télécommunications et infrastructures de transport) tout comme à la mise à niveau des structures industrielles des pays du Sud , de manière à favoriser le décloisonnement de leurs économies respectives et à leur conférer davantage de vitalité et de compétitivité.

IV-RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'EDIFICATION DE LA ZONE ARABE DE LIBRE ECHANGE ET L'EMERGENCE D'UN MARCHE SUD-SUD EN MEDITERRANEE.

La construction régionale de la GZALE est un processus très long qui implique une stratégie de longue haleine , avec des moyens d'action et d'intervention conséquents , et efficaces .

La coopération Sud-Sud présuppose un projet d'ensemble basé sur l'équilibre, la réciprocité d'intérêts, et la solidarité entre les différents partenaires , l'un des objectifs étant de jeter les bases d'un grand marché régional intégré .

Certes , les différentes dispositions de la GZALE constituent les premiers indices d'un changement d'approche politique et communautaire à l'échelle arabe . Toutefois , de telles dispositions demeurent en deçà des impératifs de Barcelone et de la mondialisation rampante avec leurs corollaires de libéralisation , de démocratisation , et de réadaptation rapides.

La situation extrêmement sérieuse aujourd'hui se résume dans la nécessité de renforcer l'efficacité des institutions communautaires , d'améliorer les cadres réglementaires et législatifs , de faire tomber les barrières internes de la coopération Sud-Sud entre les pays arabes.

.Au vu des premiers effets de la Zone Arabe de Libre Echange , conjugués avec l'impact du partenariat euro-méditerranéen , il y a lieu de suggérer les recommandations suivantes :

La Méditerranée du Sud face aux défis de l'intégration régionale

1)- Le renforcement et la consolidation des attributions et des moyens du Conseil Economique et Social de la Ligue Arabe , à l'instar de la Commission européenne ,en vue de garantir davantage d'efficacité dans la mise en place de la Zone Arabe de Libre Echange et le suivi des mesures d'application des recommandations aux pays membres.

2)- L'accroissement des échanges commerciaux inter-arabes encore stagnants et faibles suppose , entre autres mesures la création d'une institution multilatérale chargée du financement du commerce sud-sud

3)-L'harmonisation des mécanismes de paiement dans le sens de la convertibilité des monnaies arabes . Les pays arabes sont appelés à cet effet à envisager la création d'une Union Monétaire Arabe en partant de l'expérience riche de l'Union Européenne.

4)- L'harmonisation des stratégies d'investissement , la mobilisation de plus grandes ressources financières arabes en vue de créer une aire d'investissement régionale basée sur des

considérations de stricte rationalité économique . Cela est d'autant plus nécessaire que les flux d'investissements européens et étrangers en direction du Monde Arabe sont parmi les plus faibles de la planète.

5)- La révision du système des règles d'origine qui est aujourd'hui un frein important au développement des échanges commerciaux inter-arabes . Il est souhaitable que soit instauré un système de cumul en même temps que l'assouplissement des mesures d'application y afférentes , à l'instar du protocole de cumul dont bénéficient les pays membres de l'espace économique européen.

6)- La nécessité vitale d'un vaste processus de mise à niveau globale des infrastructures de base dans le domaine des communications modernes et du transport à l'échelle de la région arabe et dans le sens horizontal . Dans l'état actuel des choses , les insuffisances et les déficiences de ce secteur stratégique constituent l'un des handicaps majeurs qui entravent la progression et la consolidation des flux commerciaux inter-arabes.

7)- L'intensification de la coopération sous-régionale et sectorielle à l'échelle intra-arabe constitue un vecteur de progrès économique . Cette coopération sous-régionale (Maghreb – Machrek – Pays du Golfe Arabe) doit être conçue comme une étape vers l'intégration de la GZALE.

8)- La relance de l'Union du Maghreb Arabe et la dynamisation de ses différentes instances régionales et ses structures de coopération économique constitue un puissant levier d'intégration de la rive sud de la Méditerranée et plus largement de l'ensemble de l'espace méditerranéen . L'édification maghrébine est appelée en ce début du XXIe siècle à passer à la vitesse supérieure pour que la région puisse préserver ses chances et s'affirmer comme partenaire essentiel de l'Europe tant à l'échelle euro-méditerranéenne que mondiale.

L'Union européenne et la Méditerranée du Sud

1) Le volet de l'investissement constitue le maillon faible des Accords d'association , car , cinq ans après Barcelone ,l'afflux des investissements européens est largement en deça des attentes des pays arabes signataires de ces accords .

2) L'éviction du Sud méditerranéen par les PECO sous l'effet de l'Elargissement européen vers l'Est constitue une menace sérieuse pour les pays du Maghreb et du Machrek , d'autant que les spécialisations des uns et des autres convergent pour un certain nombre de produits et se traduisent déjà par des logiques de concurrence notamment dans le textile .

3) L'Europe est appelée à consentir davantage de soutien à la mise à niveau ,car si l'UE a mobilisé des aides s'élevant à 5,6 Milliards d'Euros sur cinq ans pour l'ensemble des douze pays du Sud , on estime à plus du double et pour le seul Maghreb le coût de la disparition de l'ancien système des préférences au cours de la même période .

4) Il convient de souligner l'urgence pour l'Union européenne d'insuffler une dynamique au partenariat euro-méditerranéen , à l'heure des grandes mutations planétaires au seuil du Troisième Millénaire .

Pour une relance du Partenariat euro-méditerranéen.

1)-Le partenariat euro-arabo-méditerranéen constitue indéniablement un facteur de dynamique décisif pour les perspectives d'intégration sud-sud . Il s'avère donc incontournable de développer des mécanismes multilatéraux d'articulation entre le processus euro-méditerranéen et le processus d'intégration de la GZALE .

2)- L'appui communautaire s'inscrit encore dans le cadre des instruments verticaux réservés aux relations avec chaque pays tiers méditerranéen . Or , il apparaît désormais que les accords verticaux d'association ne pourront probablement pas résoudre , à eux seuls , l'ensemble des problèmes posés par l'intégration économique méditerranéenne .

3) Pour ce faire la création d'institutions régionales de coopération et de coordination des politiques économiques au sud de la Méditerranée s'impose en vue de mieux agencer les deux processus d'intégration intra-arabe et euro-méditerranéen .

4)- Le développement et la promotion d'une coopération trilatérale euro-arabo-méditerranéenne sur la base de grands projets économiques et industriels en vue de rapprocher l'espace économique européen de la Zone Arabe de Libre Echange . Une telle synergie en matière de flux commerciaux et d'investissements et en termes de productivité économique et industrielle ne manquera pas d'affecter positivement l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne.

5) L'Union Européenne est appelée à envisager à long terme un projet global de partenariat avec l'ensemble du Monde Arabe dont les potentialités humaines , économiques et commerciales constituent des facteurs d'équilibre et d'ancrage pour le partenariat Nord-Sud .

Il va sans dire , à l'issue de cette recherche , que la Grande Zone Arabe de libre échange constitue, en cas de renforcement et de consolidation , une plateforme porteuse pour un partenariat durable avec l'Europe mais aussi des chances sérieuses pour un ancrage durable de la Zone Euro-Méditerranéenne de Libre Echange à l'horizon 2010 .

Notes et Références bibliographiques

* La GZALE est le sigle officiel utilisé par La Ligue Arabe . Il correspond en anglais à « Great Arab Free Trade Area » GAFTA. » Voir LIGUE DES ETATS ARABES 1999 ,Documents sur la Zone Arabe de libre Echange (en arabe)- Secrétariat du Conseil Economique et Social . Le Caire . 85 p.

¹ Krugman P.1991. *Geography and Trade* , MIT Press -.

2 Baldwin ,R .1993. *A domino theory of regionalism* - CEPR - Discussion Paper - series n° 857.

3 Watson.A et Nortup.L 1991 . *A review of the Litterature of Economic Cooperation and Integration in the Middle East*. University of Toronto. Voir aussi Brahimi . A.(1978) *Dimensions et Perspectives du Monde Arabe* .Paris .Ed Economica. 391 p

4 C'est l'année qui a enregistré la naissance du Comité Permanent Consultatif du Maghreb .(CPCM) et le Marché Commun Arabe (MCA) . Voir *Le Marché Commun Arabe* . Secrétariat de la Ligue Arabe Le Caire 1964 . Voir aussi - Hadhri Mohieddine .1995. *L'Union du Maghreb Arabe et le Nouvel Espace économique européen* .Tunis .CETIMA .Voir aussi Documents Officiels de la Ligue Arabe sur La Grande Zone Arabe de libre échange .(en arabe) Le Caire 1999.

5 Voir l'étude Al Shibani A. 1997 *Arab Trade Liberalisation : The Arab Free Trade* ed Economic Papers (Arabic) . The General Secretariat of the General Union of Chambers of Commerce in the Arab Countries pp.67-114.

6 Dimassi Hassine . 1991 « L'évolution des échanges économiques inter-arabes : Constat et essais d'explication. » Working Paper. ERF Cairo .

7 Limam Imed & Abdallah A, « Inter Arab Trade and the Potential success of Arab Free Trade Area . »- Working Paper at the International Conference on New Economic Developments and their impact on Arab Economies .Arab Planning Institute .Kuwait n° 9806 .

8 Jean Louis Reiffers ,(1998) *La Méditerranée aux portes de l'An 2000*. Institut de la Méditerranée Paris .Ed Economica .

9 Chevalier Agnès et Michael Freunberg 1999,» Le commerce euro-méditerranéen et les perspectives d'intégration régionale” Working Paper .presented at the ERF Workshop “The Dynamics of New Regionalism in MENA ”. Cairo.

10 .Bensidoun I & Chevalier A , “Les échanges commerciaux euro-méditerranéens in Economie Internationale “ n° 58 - CEPII . 1994 .Voir aussi Khader Bishara (1997), Les relations économiques euro-arabes:Bilan d'un Quart de

siècle .Papier présenté à la Conference de CEEA sur “Les Relations Euro-arabes :Réalités et Perspectives” Bruxelles

11 L’Accord de Facilitation des échanges commerciaux constitue la plate-forme de base ayant servi pour la relance de la GZALE.

12 Ayari Chedly .1998 , *Les pays arabes méditerranéens entre le Partenariat euro-méditerranéen et la Zone Arabe de Libre échange* , Centre de la Ligue Arabe .Tunis Document inedit.(en arabe)

13 Voir le Texte de l’Accord de Facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats Arabes Annexe 2 - Voir aussi “Les Règles d’origine arabes aux fins de l’Application de l’Accord de Facilitation des Echanges Commerciaux entre les Etats arabes Ligue Arabe Le Caire.

14 J.Viner , *The Economics of Customs Unions in International Economic Integration* ed. By Robson - PM Economics 1972.

15 Limam Imed .1998 , Adel Abdallah “, Inter-Arab Trade and the Potential success of AFTA “ Working Paper n° 9806 - ERF Cairo .Voir aussi Lahouel M.H .1996 .” Intégration régionale , Echanges commerciaux et Investissements directs étrangers –Cas du Maghreb “Le Maghreb face à la mondialisation – Tunis.

16 Havrylyshin Oleh & Peter Kunzel .1997 . Intra-industry Trade of Arab Countries : An Indicator of Competitiveness . IMF Working paper 97/47 International Monetary Fund, Washington.DC Voir aussi Heba Handoussa .1996 . A New Manufacturing strategy for Arab Countries : Competing in the Global Market .in ESCWA pp 345-360

17 .Zarrouk Jamal ,1999 “The Linkages of the Euro-Méditerranéan Free Trade with Arab Free Trade Regional Agreements “. Workshop on the Dynamics of New Regionalism in MENA .ERF paper .Cairo .Voir aussi Gérard Kebabjian,(1995) « Eléments d’une prospective euro-méditerranéenne » in R.Bistolfi, , Euro- méditerranée .Une région à construire .Paris .Publisud.

18 LIGUE DES ETATS ARABES.1998-1999 Rapport Economique Arabe Unifié .Le Caire .

Résumé / Abstract

L’étude sur la Grande Zone Arabe de libre échange « GZALE » instaurée en vertu de la Convention du Caire en date du 19 Février 1997 a permis de mener une série d’investigations scientifiques en rapport avec les trois objectifs assignés , à savoir :

a) Evaluer les données potentielles d’intégration régionale dans le Monde Arabe qui demeure , à l’instar de l’Amérique latine , une région pionnière en matière de projets et de processus de regroupements régionaux (Union Economique Arabe , Marché Commun Arabe , UMA, CCG etc ...)

b) Dégager les dimensions économiques et commerciales de la Grande Zone Arabe de libre échange ainsi que les mécanismes juridiques de cette vaste entreprise d’intégration sud-sud en Méditerranée .

c)Analyser les facteurs de corrélation et de décalage avec le Partenariat euro-méditerranéen et l’impact de celui-ci sur le développement du commerce régional intra-arabe et sur le processus d’émergence d’un marché intégré au sud de la Méditerranée.

A travers cette étude , il apparaît que le projet de la GZALE doit être apprécié en termes de dynamiques structurelles ,c’est à dire par référence aux potentialités économiques et non point par rapport à l’état actuel des relations économiques et commerciales arabes encore faibles et marginales . Par ailleurs , l’étude a permis de relever les facteurs d’asymétrie et de déconnexion entre les deux rives mais aussi les facteurs d’articulation et de synergie entre les deux processus d’intégration Nord-Sud (Partenariat euro-méditerranéen) et Sud-Sud (Zone Arabe de libre échange) . D’où l’importance d’une relance du partenariat euro-méditerranéen conçu non pas comme un simple élargissement au sud du marché européen , mais plutôt dans le cadre d’un scénario alternatif misant sur l’amorce de l’édification d’un espace économique arabo-arabe , condition nécessaire à l’ancrage d’une Zone euro-méditerranéenne à l’horizon 2010 .

Annexe n° 1 : Principaux indicateurs économiques sur les pays-membres de la G.Z.A.L.E.(1998)

Pays membres de la G.Z.A.L.E	Population par milliers d'habitant	PIB par millions \$	Les Exportations			Les Importations			Balance commerciales	
			Destination Monde Extérieur	Destination des pays arabes	Importance du marché arabe en %	Du monde Extérieur	Des pays arabes	Importance des pays arabes en %	Avec le monde extérieur	Aec les pays arabes
Jordanie	4763	7386	1473	658	44.67	3829	742	19.38	-2356	-84
E.A.U	2776	46471	30360	1706	5.62	27213	1426	5.24	3147	280
Bahreïn	642	6388	1576	549	34.84	2826	379	13.41	-1250	170
Tunisie	9390	20054	5743	389	6.77	8331	579	6.95	-2588	-190
Arabie Séoudite	19758	128882	36000	6100	16.94	24000	1871	7.80	12000	4229
Syrie	15597	14784	694	185	26.66	912	72	7.89	-218	113
Irak	21795	79530	2798	126	4.50	856	248	28.97	1942	-122
Eman	2319	14193	5220	1108	21.23	5183	1432	27.63	37	-324
Qatar	734	9662	5010	397	7.92	5200	470	9.04	-190	-73
Koweït	2330	25169	9586	398	4.15	8169	1011	12.38	1417	-613
Liban	3422	16168	716	341	47.63	7060	609	8.63	-6344	-268
Lybie	5171	35053	6400	466	7.28	7511	499	6.64	-1111	-33
Egypte	60965	82710	3131	453	14.47	14740	554	3.76	-11609	-101
Maroc	28783	36126	4877	321	6.58	8117	789	9.72	-3240	-468
Ensemble des pays membres	178,445	522,576.00	113,584.00	13,197.00		123,947.00	10,681.00	8.62	-10363	2516
Ensemble des pays arabes	270,389	587,072.00	125,671.00	14,986.00	11.62	146,582.00	14,105.00	9.62	20911	881
Importance relative 1997.	66.02	89.73	90.12	95.93	9.00	91.07	90.94	12.80		
Importance relative par pays	66.02	89	90.12	95.93	95.93	9.00	91.07	90.94	12.80	

Moyenne du revenu par tete d'habitant des pays membres\$ 2928.499 Moyenne du revenu par tete d'habitant dansdes pays arabes \$ 2171.2126
pays membres

Source : Ligue arabe : Secretariat de la G.Z.A.L.E. 1999